

FICHE D'INSCRIPTION



Avant de remplir ce formulaire, veuillez prendre impérativement connaissance de la charte fixant les conditions de participation aux Flâneries Nocturnes 2025

Les inscriptions sont réservées en priorité aux personnes résidant dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Depuis 10 ans, la Ville de Grasse organise tous les jeudis de juillet et d'août les Flâneries Nocturnes.

Ces rendez-vous sont devenus un incontournable de notre saison estivale.

Pour célébrer cette 10^{ème} année, nous souhaitons ouvrir notre scène de la Place aux Aires pour démontrer que nos artistes locaux ont du talent et faire découvrir au public Grassois et aux touristes toute cette ferveur.

COORDONNÉES DE L'ARTISTE

Nom du groupe, de la formation :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville/Pays :

N° de téléphone mobile : E-mail : @

Site internet ou lien vidéo Youtube ou réseau facebook, instagram :

Numéro Siret ou association (facultatif) :

DESCRIPTIF DE L'ANIMATION

Date de création :

Nombre de personnes :

Style (groupe ou animation musical, théâtre, danse, performance ou démonstration artistique, autres...) :

Le groupe s'est-il déjà produit en public ? si oui (date et lieu)

Durée de l'animation :

Merci de cocher vos disponibilités :

Jeudis de juillet : 10 17 31

Jeudis d'août : 14 21 28

Installation à partir de 17h le temps de jeu est prévu de 18h30 à 21h

FICHE TECHNIQUE

NOM DU GROUPE	MATÉRIEL ET INSTRUMENTS DONT DISPOSE LE GROUPE
SONORISATION & LUMIÈRE (Préciser puissance électrique et venir avec une P17 Mâle et une rallonge 10 M)	
NOMBRE DE PRISES (ramener multiprise)	
NOMBRE DE MICROS DÉTAIL DES INSTRUMENTS OU AUTRES	

Acceptez-vous de partager ce matériel (batterie, amplis) avec d'autres groupes jouant sur la même scène que vous ?

Oui Non

Si oui, indiquez le matériel partagé :

.....

.....

Envoyer le formulaire au SERVICE ÉVÈNEMENTIEL DE LA VILLE DE GRASSE
Adresse Postale : Hôtel de Ville de Grasse – BP 12069 – 06131 GRASSE CEDEX

Mail : evenementiel@ville-grasse.fr
Contact : 04 97 05 57 60/62/63

**CHARTRE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX
FLÂNERIES NOCTURNES 2025**

I. CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures au service Évènementiel de la Ville de Grasse est fixée au 16 juin. Le nombre d'artistes retenus sur la scène coordonnée par la Ville de Grasse sera fonction des places disponibles.

II. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville met à disposition son domaine public.
Elle assure la coordination générale de l'évènement.

III. VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES MUSICIENS

- Le respect de l'esprit des Flâneries Nocturnes n'est pas seulement un concert gratuit ; elle est aussi une belle occasion de faire connaître et aimer sa passion : l'évènement et de tous les publics, organisée par la Ville.
- Le respect du cadre d'organisation.
- Le respect de la programmation des passages sur scène conjointement établie par les groupes et la Ville.
- Il vous est impérativement demandé de respecter votre créneau horaire de passage sur scène.
- Le respect des conditions de sécurité des personnes et des biens (matériels publics et privés) telles qu'elles seront indiquées par la ville.
- Vous êtes responsable de votre matériel : la Ville ne pourra en aucun cas être inquiétée en cas de perte, vol, dégradation.

Je soussigné :

Pour le groupe :

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation aux flâneries Nocturnes 2025 et m'engage à les respecter.

Fait à Grasse, le.....2025

Signature